

PREMIÈRE JOURNÉE

Les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Observations de M<sup>(1)</sup>

Ouverture à 8h30 de la  
Permanence du 16 février 2019.

Mme Suzanne Pinson - 6 bis Rue des Banes Lages.  
Les habitants de la Rue des Banes Lages se posent la question sur le recul des 5m. Nous sommes étonnés d'apprendre que la nouvelle règle de recul des bâtiments n'est pas à 3m comme le reste de la ville. Pour quelles raisons? - Sachant que la Rue des Banes Lages est entourée de murs centenaires (Prison des Banes Lages, Centre de Convalescence de la S.S., etc...) que deviennent ces murs? Y-a-t-il un projet d'élargissement de la rue? -

Mr Mme TEIXEIRA DA SILVA 112 rue du manseau 77210 AVON

Nous sommes venus prendre les renseignements concernant les parcelles derrière la mairie et rien n'a changé. C'est très bien de vouloir changer le quartier des Forgeries et d'améliorer la vie des forgeries.

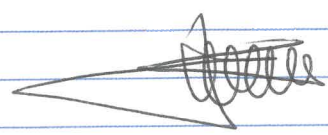
Mme TIKHONOFF 4 rue A. Cleicy. 77210 AVON

- Quels sont les critères qui définissent l'implantation des arbres, leur état sanitaire et leur préservation, en général et la zone Ucb en particulier.

Jean-Marie VIROT et Jean VUILLAT, du CDAS d'Avon

- remarque sur l'heure de mise du dossier sur Internet (indiqué = 11h30)
- remarque sur la zone Ucb - limite EVP à revoir
- chemin d'accès libre à l'église des Forgeries
- zonage de la zone commerciale des Forgeries correcte!

11h30 fermeture permanence

 Vuillat

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, vous signez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.